

Image not found or type unknown



AG avec syndic non reconduit

Par **Papillon cendré**, le **16/04/2021** à **11:18**

Bonjour,

Le mandat de notre syndic prenait fin le 31/12/20.

Il a tenu l'AG 2019 le 30 mars 2021 et n'a pas été réélu, il va tenir l'AG 2020 le 12 mai.

En a-t-il le droit ? es-ce légal ?

Merci pour la réponse,

Cordialement.